

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2019291CS0303**

Comité Syndical du 18 octobre 2019

Date de convocation : 8 octobre 2019

Date d'affichage : 21 octobre 2019

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2019 : décision modificative n°2.

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle « Effervescentre », 3 route du Sergent Sourbé – 16440 Roulet-Saint Estèphe, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON étant absente, Monsieur Jean-François DUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	46
Nombre de procurations au moment du vote :	9

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°2 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2019 est la suivante :

SDEG 16	DM n°2 2019
Code INSEE	Budget annexe "IRVE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-01 : Energie - Électricité	0,00 €	7 125,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62871-01 : A la collectivité de rattachement	0,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-01 : Autres services extérieurs	0,00 €	3 198,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 341,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74748-01 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	435,00 €
R-74758-01 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 773,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 208,00 €
R-7552-01 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budge	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 133,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 133,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 341,00 €	0,00 €	10 341,00 €
Total Général		10 341,00 €		10 341,00 €

BUDGET ANNEXE IRVE 2019 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2019 + RaR 2018 + DM 2019 n°1		DM 2019 n°2		Budget global 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00	0,00	10 341,00	10 341,00	10 341,00	10 341,00
Investissement	1 085 319,60	1 085 319,60	0,00	0,00	1 085 319,60	1 085 319,60
Total	1 085 319,60	1 085 319,60	10 341,00	10 341,00	1 095 660,60	1 095 660,60
Différence	0,00		0,00		0,00	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2019 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°2 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2019 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°2 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2019 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

55 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°2 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2019 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.